

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAGARDERE SCA**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 12 décembre 2008, la société AllianceBernstein L.P. (1) (1345 avenue of the Americas, New York NY 10105, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2008, par suite d'une cession d'actions LAGARDERE SCA sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société LAGARDERE SCA et détenir 13 099 186 actions LAGARDERE SCA représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 7,75% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) AllianceBernstein est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AllianceBernstein et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 169 111 652 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.